Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120712-2012_A100-DE
Date de télétransmission : 17/07/2012
Date de réception préfecture : 17/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A100

OBJET : Déplacements, transports et infrastructures - Parc relais Malacrida à Aix-en-Provence - Approbation du projet

Le 12 juillet 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile- BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René - CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GROSDEMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERSALI Malik – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIN Jacky – PIZOT Roger - POITOU Frédéric – RENAUDIN Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques –SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SILVESTRE Catherine – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – SAEZ Jean-Pierre suppléé par CLAVEL Caroline

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger - AMIEL Michel donne pouvoir à ORCIER Annie – BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – BENNOUR Dahbia donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – BERNARD Christine donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BRUNET Danièle donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à SUSINI Jules – DESCLOUX Odette donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à LOUIT Christian – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise – GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – MICHEL Claude donne pouvoir à MERSALI Malik - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à MATAS Henri – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GERACI Gérard – PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique – TONIN Victor donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pourvoir : BORDET André – BOUTILLOT Guy – BUCKI Jacques – CHARRIN Philippe – DEVAUX Pierre – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – GARNIER Eliane – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – JONES Michèle – LEGIER Michel – NELIAS Mireille – VALETA Marie-José – VENEL Gérard

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Déplacements, Transports et Infrastructures
Direction des Infrastructures de Déplacements

GA

08_1_09

CONSEIL DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Parc relais Malacrida à Aix-en-Provence - Approbation du projet
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le projet qui vous est proposé porte sur la construction du Parc relais Malacrida et de ses abords à Aix en Provence.

Cet équipement en silo situé sur un terrain de 4000 m2 en bordure de l'Avenue Malacrida comportera 5 niveaux dont 1,5 enterré et le dernier niveau en terrasse.
Il présentera une offre de 242 places de stationnement
L'emprise au sol du parking de 3000m2 autorisera l'aménagement d'un large parvis en lien direct avec les lignes de transports qui circuleront dans un couloir à double sens le long de l'Avenue Henri Malacrida.
A l'arrière, un espace paysager créera une zone tampon entre l'équipement et les habitations.

Le montant des travaux a été estimé à 4 615 000 €HT, ce qui porte le montant global de l'opération à 4 990 337 € HT.
Les travaux débuteront en fin d'année 2012 pour une livraison en fin d'année 2013.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de transport, la Communauté du Pays d'Aix réalise des parcs relais en périphérie de l'agglomération d'Aix-en-Provence

Pour rappel, un parc relais est un espace de stationnement gardienné, clôturé et éclairé et relié au centre ville par une ligne de transport en commun dédiée.

Pour un tarif de 2€/ jour ou un abonnement de 25€/ mois, les usagers bénéficient d'un titre de transport par occupant du véhicule qui leur permet d'utiliser l'ensemble du réseau de transport toute la journée.

La Communauté du Pays d'Aix va réaliser le parc relais Malacrida, le long de l'Avenue Henri Malacrida à Aix-en-Provence.

Pour atteindre cet objectif, une mission de maîtrise d'œuvre complète a été attribuée à un groupement dont le mandataire est le cabinet d'architecte KERN et Associés et les co- traitants sont : Olivier MOLLET Architecte, BET BATTIER pour le bureau d'étude tous corps d'états, CITEC pour le volet circulation , SETEF pour le volet acoustique, HGM pour le volet hydraulique , QUALICONSULT pour la qualité environnementale et Atelier LEFEVRE - PETRINI sous traitant de KERN et Associés pour ce qui concerne l'aménagement paysager.

La phase études arrive à son terme par la remise du projet (PRO) qui vous est soumis pour approbation.

Description du projet :

Une enquête réalisée dans le cadre d'une étude de faisabilité a démontré un besoin de 200 à 250 places sur le site du parc relais Malacrida .

Le projet qui vous est proposé consiste à réaliser un parking en silo sur un terrain de 4000 m2 appartenant à la Communauté du Pays d'Aix et situé en bordure de l'Avenue Henri Malacrida à proximité de la gendarmerie.

Ce parking, sera construit sur le principe de demi- niveaux, pour une meilleure distribution.

Il comportera 3,5 niveaux en élévation dont un en terrasse et 1,5 niveau enterré.

Il occupera une emprise de 3000 m2 pour une capacité de 242 places de stationnement.

En retrait d'une dizaine de mètres par rapport à l'Avenue Malacrida, il dégagera un large parvis arboré.

A l'arrière, un jardin paysager sera aménagé. Une voie d'accès aux propriétés situées en fond de parcelle au Nord Ouest sera maintenue dans le cadre d'une servitude de passage.

De même, la voie d'accès à la copropriété « Les Asphodèles », commune avec l'accès au parking, bénéficiera d'une servitude de passage au bénéfice de la co- propriété.

Le bâtiment du parking sera très largement ventilé. La façade sera habillée de filins métalliques sur lesquels grimpera de la végétation.

Un système de douves permettra l'aération et l'éclairement des niveaux enterrés.

Les dalles du parking seront de type « Champignon » ce qui aura pour effet de supprimer toute poutre apparente donnant ainsi une perception d'espace.

Au rez-de-chaussée, on trouvera les places pour personnes à mobilité réduite et un espace pour stationnement deux roues.

6 places seront équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'accès piéton se fera à partir du parvis par l'intermédiaire d'une passerelle passant au dessus des douves. Il sera fermé la nuit par une porte à double battant qui pourra être ouverte à l'aide du titre de stationnement, et qui sera équipée d'un système d'assistance pour les personnes à mobilité réduite.

Le parvis se prolongera jusqu'aux quais du site propre de transport en commun bi-directionnel qui sera implanté le long de l'Avenue Malacrida.

L'accès des véhicules se situera sur la façade Sud- Ouest, à partir de la voie d'accès à la copropriété « Les Asphodèles ».

Il comportera une barrière d'entrée et une barrière de sortie.

Un portail automatisé condamnera l'accès de nuit, mais s'ouvrira sur présentation d'un badge en sortie, pour permettre aux usagers de récupérer leurs véhicules en dehors des heures d'ouverture.

Le local du gardien du parking, permettra une vue directe sur les voies d'accès.

L'équipement de ce local permettra la gestion centralisée des entrées/sorties, une vision de l'ensemble du parking par un système de télésurveillance et la distribution des titres de transports.

Il sera équipé de sanitaires pour le personnel et d'un espace vestiaires - cuisine.

A proximité du local se trouveront des sanitaires pour le public.

Tous ces équipements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Estimation du coût des travaux :

C'est sur le montant estimé au terme du projet que le maître d'œuvre s'engage.

Le montant initial estimé par la C.P.A. pour la réalisation du bâtiment et ses abords était de 4 110 000 €HT

Le montant de l'estimation issue du projet s'élève à **4 615 000 €HT**

Cette augmentation d'enveloppe de 12, 28 % du montant initial est due d'une part à l'augmentation de l'indice de variation des prix pour les travaux du bâtiment BT01 de 9,32% et d'autre part à quelques modifications consécutives à des choix techniques permettant d'améliorer la perception du parking par les riverains et le confort intérieur par la suppression des poutres sous planchers, pour 2,96% du montant initial.

Cette augmentation du coût estimé des travaux donnera lieu à la rédaction d'un avenant pour modifier la rémunération du maître d'œuvre en conséquence.

Le montant de cet avenant qui sera négocié avec le maître d'œuvre portera sur une augmentation maximale de 2,96% de sa rémunération hors missions complémentaires (Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation publique, Mission dossier Loi sur l'eau, et Mission SSI) estimée à 8 577 €HT.

Coût global de l'opération :

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le coût global de l'opération est estimé à 4 993 305 € HT qui se décompose ainsi :

- Etudes d'exécution :
  - maîtrise d'œuvre : 328 305,00 €HT (y compris l'avenant)
  - Etudes diverses : Etudes de sol, Plans topographiques : 20 000 €HT
  - Communication : 30 000 €HT
- Travaux : 4 615 000 €HT

Planning prévisionnel :

Consultation travaux : Juin 2012

Désignation entreprises : Octobre 2012

Début des travaux : Fin 2012

Fin des travaux : Fin 2013

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 28 juin 2012,
VU l'avis de la Commission Transports du 5 Juin 2012,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de construction du Parc relais MALACRIDA et ses abords à Aix en Provence

- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :

4 990 337,00 € HT soit 5 968 443, 05 € TTC ;

- **APPROUVER** le planning prévisionnel de l'opération.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

communauté du
PAYS D'AIX

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché à prix global et forfaitaire provisoire

04	PROGRAMME

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR DU PONT DE L'ARC

Marché n°

ENTITE ADJUDICATRICE

Communauté du Pays d'Aix

Suivi technique

Direction Générale Adjointe Déplacements, Transports et Infrastructures

Direction des Infrastructures de Déplacements

I) Contexte

En vue de préparer l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) au nord de l'autoroute A8, sur les Avenues MAURIAT, COSTE et BERGER, la Communauté du Pays d'Aix va réaménager l'échangeur du pont de l'Arc à Aix en Provence afin de faciliter le report de la circulation générale au sud de l'autoroute sur l'Avenue de l'Arc de Meyran qui va être mise à double sens par la ville d'Aix en Provence.

Ce réaménagement permettra également d'améliorer la régularité des lignes de transports en commun qui empruntent les carrefours de l'échangeur et de faciliter l'accès au parc relais KRYPTON dont la capacité va être triplée.

Une étude de faisabilité pour le réaménagement de l'échangeur a été réalisée en 2011.

II) Contenu et conclusion de l'étude de faisabilité

- **Diagnostic :**

Heure de pointe du matin :
Avenue Pierre BROSSOLETTE en direction du sud: Dense
Avenue de la FOURANE en direction du giratoire pour aller vers le sud : Au pas
Bretelle de sortie depuis Nice : saturée avec remontées sur l'autoroute
Bretelle de sortie Pont de l'Arc depuis Lyon : saturée avec remontées sur l'autoroute
Pont sens Sud Nord : Saturé

Heure de pointe du soir :
Avenue SHULER en direction du giratoire pour aller vers le sud: saturée,
Avenue BROSSOLETTE en direction du sud : saturée
En venant du sud : Avenue FERRINI : saturée
Tourne à gauche sur ouvrage : difficile
Bretelle de sortie Pont de l'Arc en venant de Lyon : difficile

Desserte en transports urbains empruntant l'échangeur : Lignes 18, 18b, 2, 10, 15, 9 auxquelles il faut ajouter les lignes du CG13 en provenance de Marseille.

- Conclusions de l'étude :

Cette étude a démontré que pour améliorer la situation, il était nécessaire de supprimer des mouvements dans les deux carrefours situés de part et d'autre du pont qui enjambe l'autoroute et de gérer ces derniers à l'aide de feux tricolores.

III) LES ELEMENTS DU PROGRAMME

Le programme de réalisation porte sur les éléments suivants

Les mouvements maintenus sont :

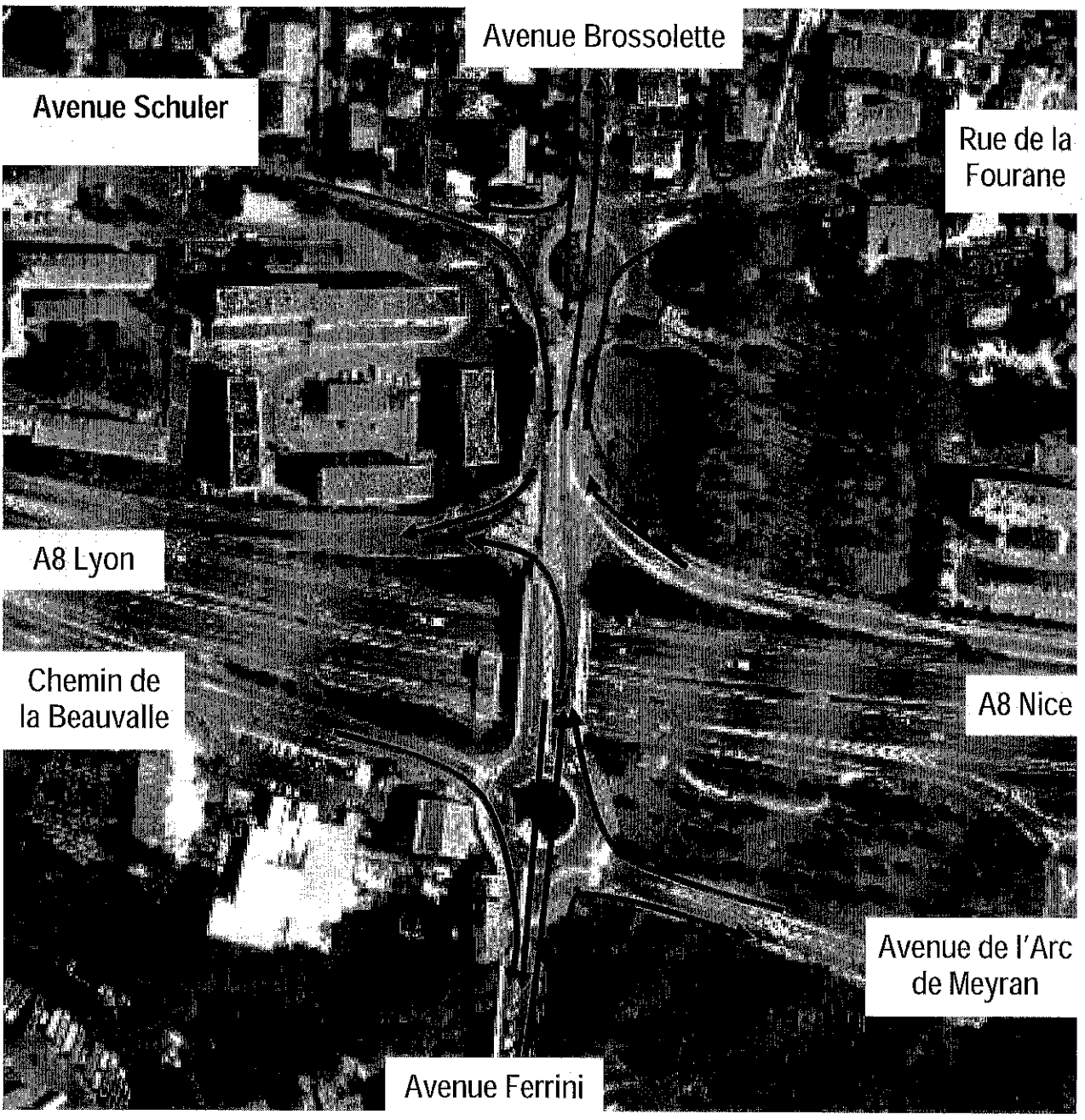

Les mouvements neutralisés sont :

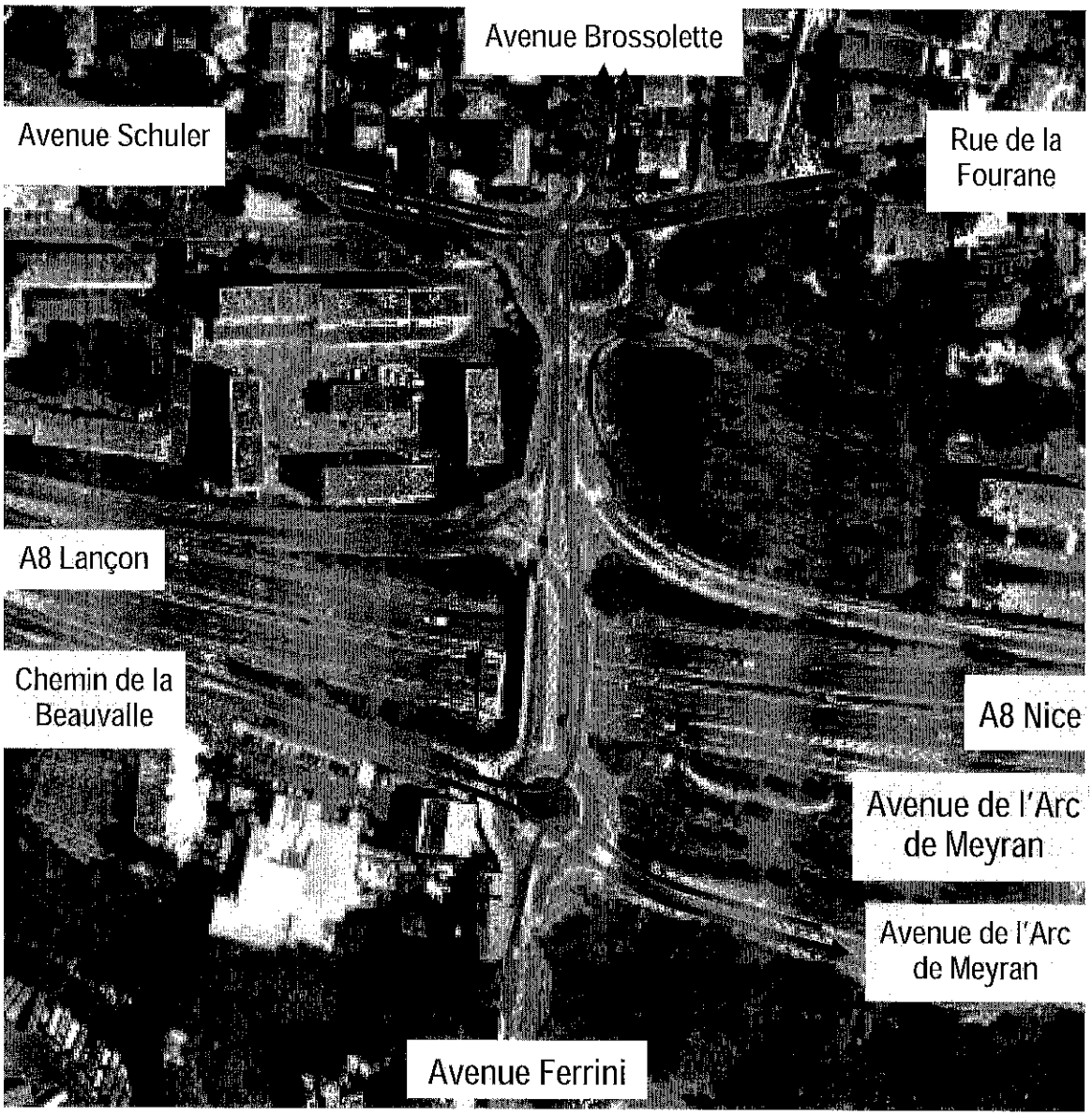

Le programme d'aménagement de l'échangeur comprend :

Le traitement du carrefour sud de l'échangeur avec

- Suppression du carrefour giratoire
- Création d'un nouveau corps de chaussée sur les emplacements des îlots du giratoire
- Implantation d'îlots supprimant les mouvements de tourne à gauche en sortie des deux bretelles d'autoroute et la traversée Ouest Est,
- Implantation de feux tricolores
- Signalisation verticale et horizontale
- Implantations de boucles de détection et de boucles de longueurs de queues sur les bretelles

Le traitement du carrefour intermédiaire au niveau de l'accès à l'autoroute en direction de Lyon et de la sortie avec:

- Modification des îlots
- Création d'un nouveau corps de chaussée sur l'emplacement des anciens îlots
- Implantation de feux tricolores
- Signalisation verticale et horizontale
- Implantations de boucles de détection et de boucles de longueurs de queues sur la bretelle de sortie

Le traitement du carrefour nord de l'échangeur avec :

- Suppression du carrefour giratoire
- Création d'un nouveau corps de chaussée sur les emplacements des îlots du giratoire après suppression des réseaux et équipements dans le rond central
- Implantation d'îlots supprimant les mouvements de tourne à droite en venant du sud vers l'Avenue du colonel SCHULER
- Implantations d'îlots interdisant le tourne à gauche en venant du nord de l'avenue BROSSOLETTE vers l'Avenue de la FOURANE
- Implantation de feux tricolores
- Création d'une voie permettant le demi- tour en venant du sud pour les véhicules venant de l'autoroute de Nice et se rendant au pont de l'arc
- Signalisation verticale et horizontale
- Implantations de boucles de détection

Sur l'ensemble de l'aménagement il faudra prévoir:

- L'ensemble des enrobés
- La modification de trottoirs si nécessaire comprenant le déplacement des bordures et caniveaux, la structure et les enrobés
- La mise en place de mobilier urbain
- Les modifications ou les créations d'éclairage si nécessaire
- La reprise des réseaux si nécessaire
- Le jalonnement directionnel
- Les plantations et leur arrosage
- Les points d'arrêts de transport en commun si nécessaire avec mise en place du mobilier

Sur l'ensemble de l'aménagement il faudra prendre en compte :

Les cheminements pour les modes actifs (piétons et deux roues non motorisé)
Les cheminements des personnes à mobilité réduite

Schémas de réaménagement de l'échangeur du Pont de l'Arc

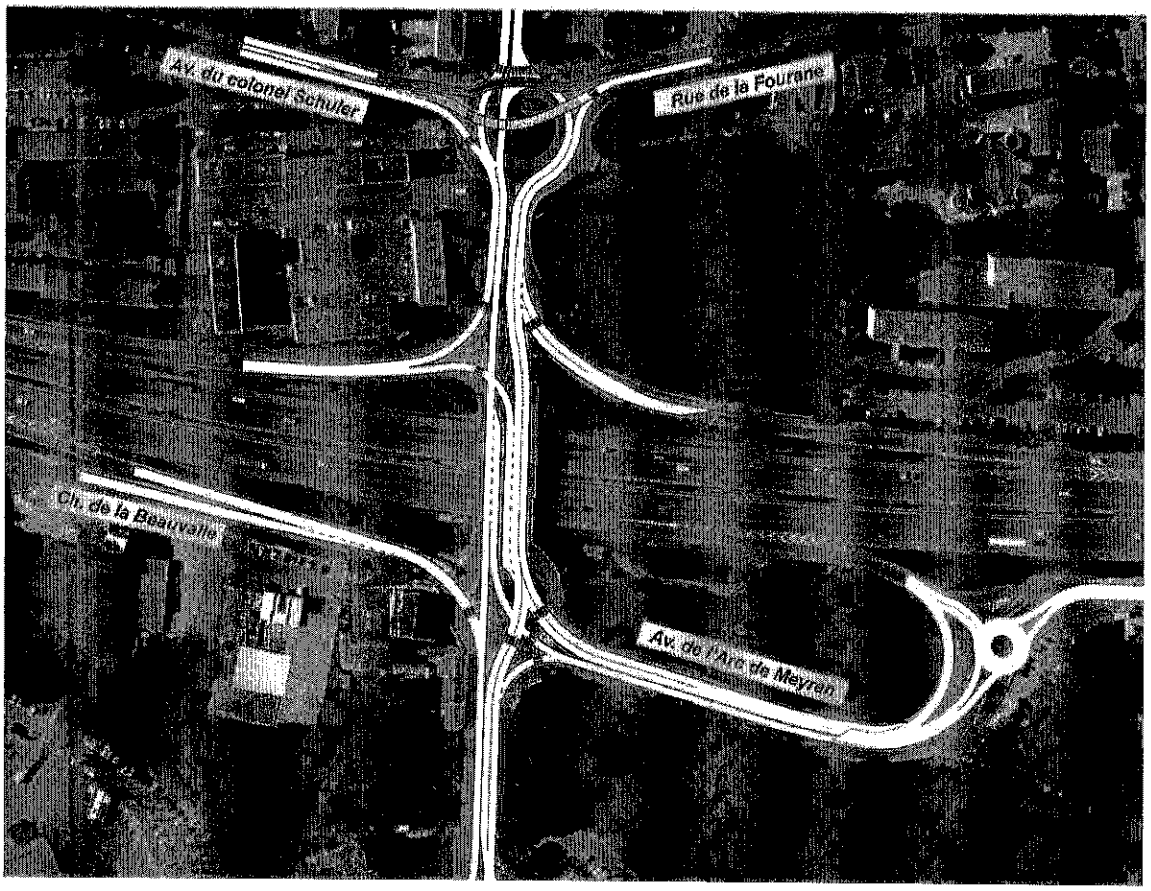

Nord
PARKING EN SILO
AVENUE MALACRIDA
A8

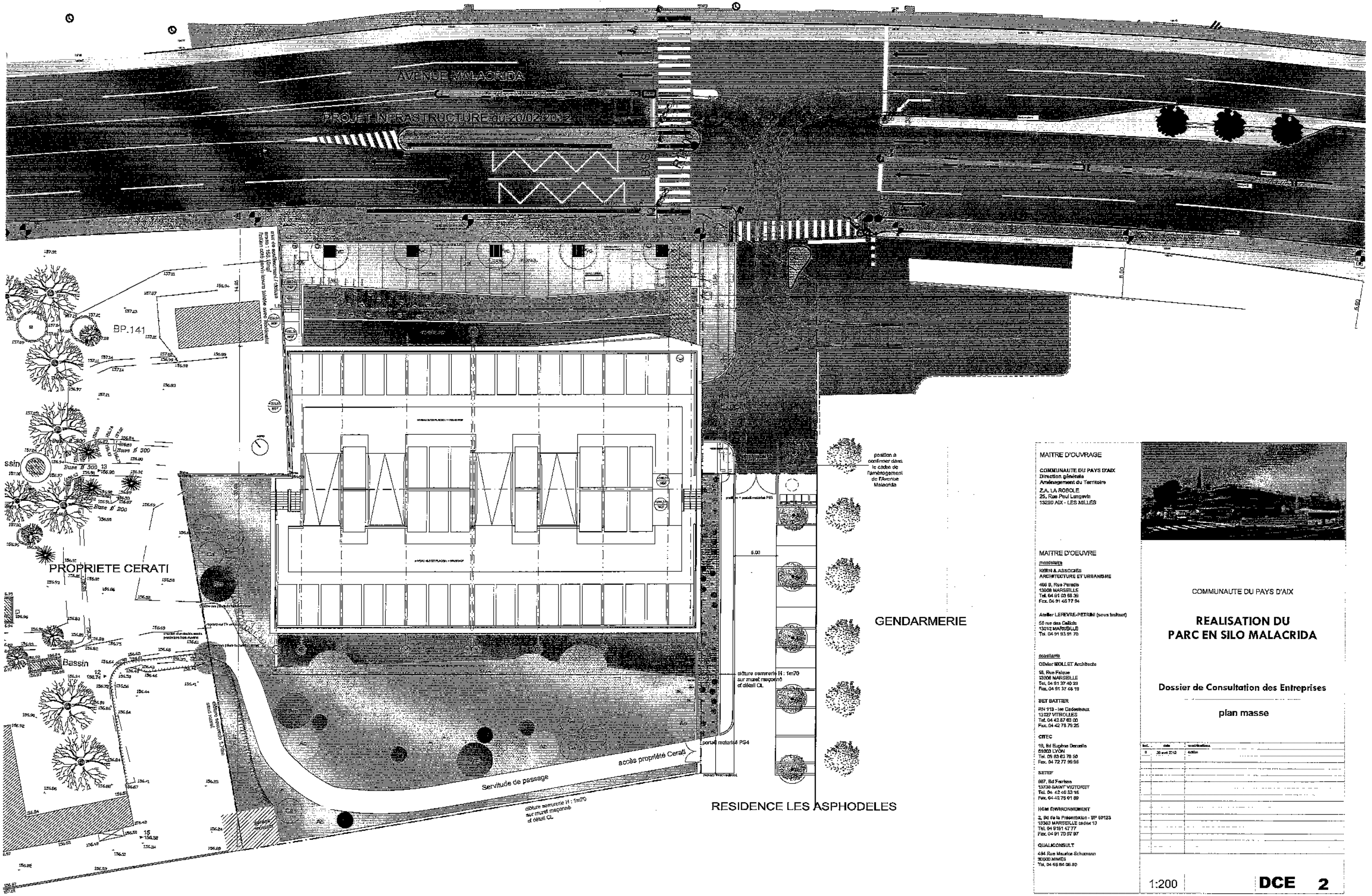

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction générale
Aménagement du Territoire
Z.A. LA ROBOLE
25, Rue Paul Langevin
13290 AIX - LES MILLES

MAITRE D'OEUVRE

mandataire
KERN & ASSOCIES
ARCHITECTURE ET URBANISME
466 B, Rue Paradis
13008 MARSEILLE
Tel. 04 91 03 68 39
Fax. 04 91 46 77 94

Atelier LEFEVRE-PETRINI (sous traitant)
50 rue des Caillols
13012 MARSEILLE
Tel. 04 91 93 91 70

cotraitants
Olivier MOLLET Architecte
18, Rue Falque
13006 MARSEILLE
Tel. 04 91 37 40 23
Fax. 04 91 37 46 19

BET BATTIER
RN 113 - les Cadesteaux
13127 VITROLLES
Tel. 04 42 87 63 00
Fax. 04 42 78 79 25

CITEC
19, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Tel. 09 63 63 78 50
Fax. 04 72 77 99 98

SETEF
887, Bd Ferrisso
13730 SAINT VICTORET
Tel. 04 42 46 33 16
Fax. 04 42 75 01 89

HGM ENVIRONNEMENT
2, Bd de la Présentation - BP 60123
13363 MARSEILLE cedex 13
Tel. 04 9151 47 77
Fax. 04 91 70 97 97

QUALICONSULT
494 Rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tel. 04 66 84 06 80

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

REALISATION DU PARC EN SILO MALACRIDA

Dossier de Consultation des Entreprises

plan masse

ind.	date	modifications
0	20 avril 2012	édition

1:200

DCE 2

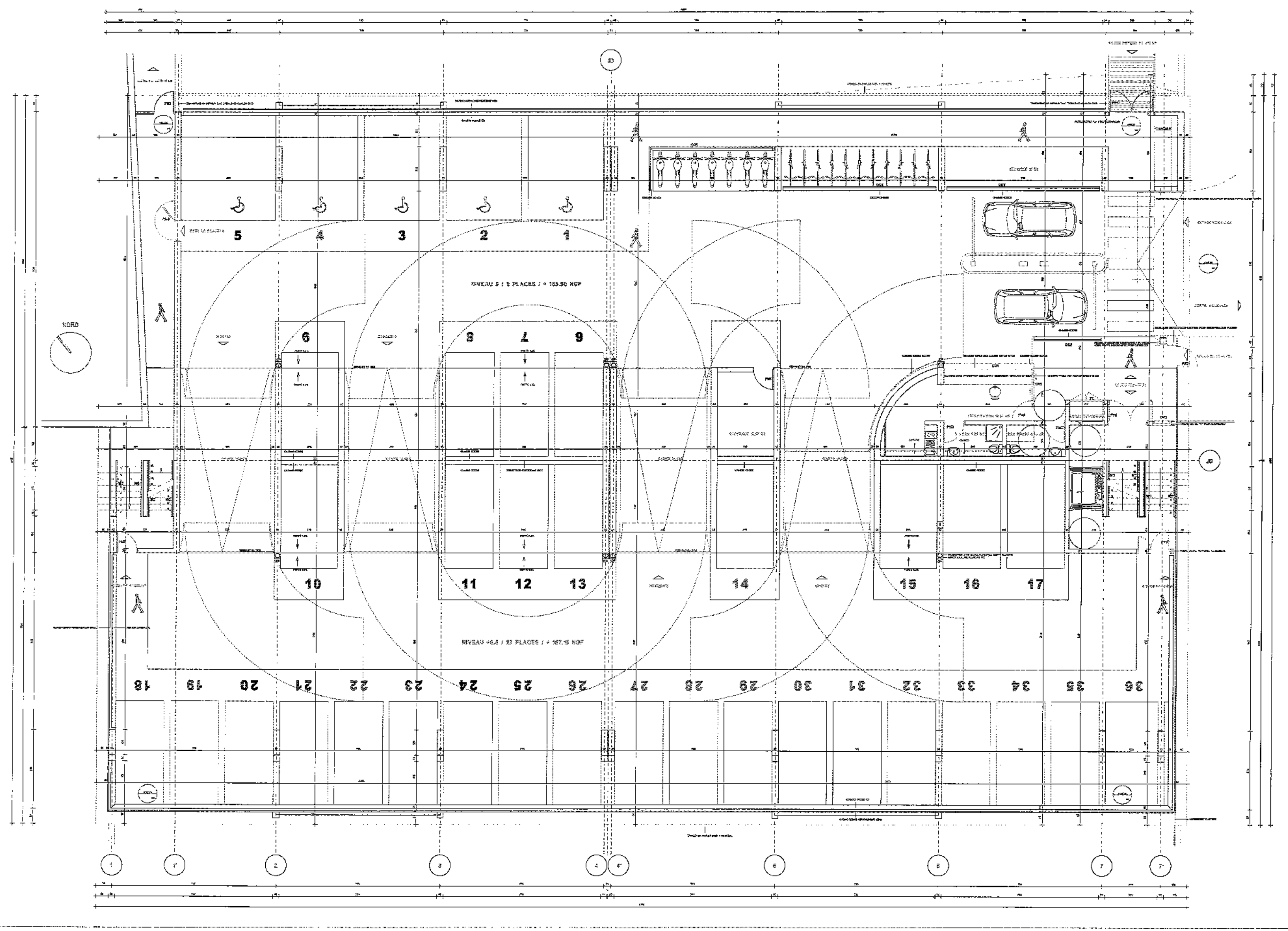

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

MAITRE D'OEUVRE

BET SATTIER
VITROLLES

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

REALISATION DU PARC EN SILO MALACRIDA

DOSSIER DCE BATIMENT ET SES ABORDS

PLAN DU RDC / R+0.5

1/50	20/04/2012	DCE	4.2

PLANNING ENVELOPPE

mars 2012

N°	Nom de la tâche	Durée
1	**construction du parking**	**265 jours**
2	OS / Preparation de chantier	40 jours
3	**phase 1 a**	**49 jours**
4	dévoiement AEP	15 jours
5	réalisation du bassin EP	44 jours
6	**phase 1b**	**235 jours**
7	**lot 01 Gros œuvre VRD**	**230 jours**
8	Terrassement / Fondati	50 jours
9	Plancher et voiles N-1	40 jours
10	Plancher et voiles RDC	40 jours
11	Plancher et voiles N+1	30 jours
12	Plancher et voiles N+2	30 jours
13	Plancher et voiles N+3	30 jours
14	VRD parvis	31 jours
15	Plomberie	65 jours
16	**lot 02 étanchéité peinture**	40 jours
17	**lot 03 Electricité**	210 jours
18	**lot 04 serrurerie**	50 jours
19	**lot 05 Ascenseur**	10 jours
20	**OPR**	15 jours
21	**phase 2 &3**	**30 jours**
22	1/2 voirie	15 jours
23	1/2 voirie	15 jours
24	reception	0 jour
25	lot 06 espaces verts	20 jours

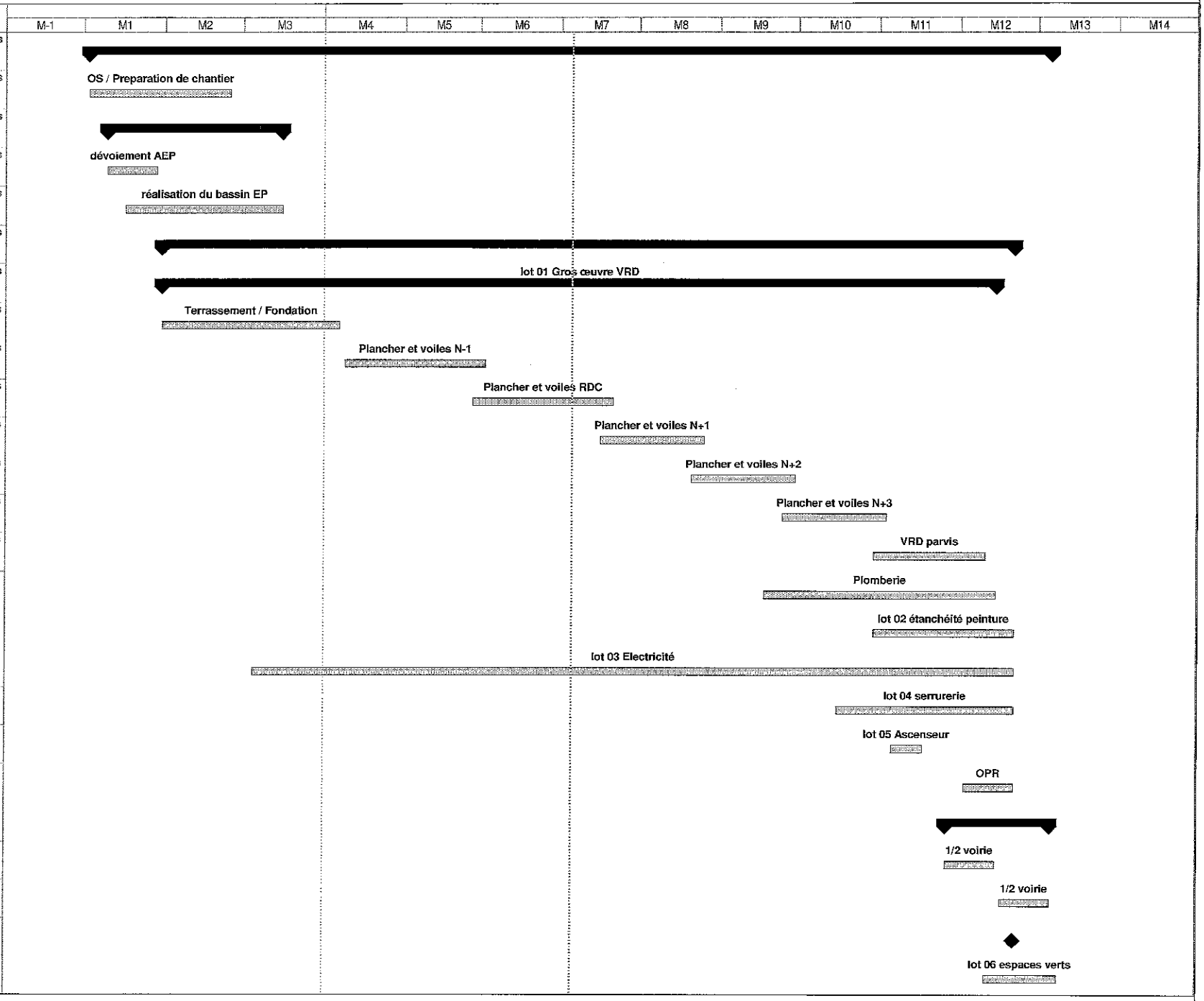

ATELIERS FRANCOIS KERN | Olivier MOLLET | BET BATTIER | CITEC | SETEF | HGM ENVIRONNEMENT | QUALICONSULT | SITE ET CITE

2012_A100

OBJET : Déplacements, transports et infrastructures - Parc relais Malacrida à Aix-en-Provence - Approbation du projet

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	130
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

17 JUIL. 2012